

Pour une politique migratoire ferme mais juste

Factsheet politique migratoire

La politique migratoire fait face à de nombreux défis comme la guerre en Ukraine. Dans le domaine de l'asile, la Suisse doit accorder une protection à ceux qui y ont droit au sens de la législation sur l'asile et de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Afin que les personnes qui ont droit à cette protection puissent en bénéficier, il est indispensable d'appliquer efficacement la loi sur l'asile. Le PLR défend donc une politique migratoire ferme mais juste, qui respecte la longue tradition humanitaire de la Suisse. Pour le marché du travail et les entreprises en Suisse, le maintien de la libre circulation des personnes avec les pays de l'UE et de l'AELE et, par conséquent, une relation stable avec l'UE sont essentiels. La liberté de mouvement et d'établissement au sein de l'Europe en est un élément central. En raison de la pénurie persistante de main d'œuvre qualifiée, il est plus important que jamais que la Suisse puisse continuer à compter sur une main d'œuvre qualifiée en provenance de pays tiers en utilisant de manière optimale les contingents y relatifs. Au lieu de s'opposer à toute immigration et de jouer sur la peur de l'étranger, le PLR mise sur des solutions cohérentes et concrètes.

1 Défis externes

Défis à court terme

- › Attaques internes récurrentes contre les accords bilatéraux et les accords de Schengen-Dublin.
- › Importante migration irrégulière en provenance de pays tiers et pression migratoire croissante due à divers facteurs tels que le manque de perspectives économiques locales, l'importante croissance démographique, les tensions sociales en hausse, les catastrophes humanitaires, etc.
- › Mauvaise application de la législation sur l'asile ; la migration économique engorge le système.
- › Flux migratoires imprévisibles qui surchargent le système migratoire à court terme.
- › Pénurie de main d'œuvre nationale qualifiée.

Défis à long terme

- › Augmentation permanente du nombre de réfugiés admis provisoirement.
- › Pression migratoire en constante augmentation en raison du changement climatique, du fossé croissant entre le Nord et le Sud, des guerres civiles en Afrique ou au Proche/Moyen-Orient et des tensions sociales accrues en raison des écarts de richesse.
- › Diminution de l'acceptation de l'accueil d'étrangers nécessitant une protection et du système d'asile dans son ensemble à cause du manque d'intégration de certains étrangers.
- › Augmentation des coûts dans le domaine de l'asile pour la Confédération et transfert des charges financières vers les cantons et les communes.
- › Augmentation du nombre d'États qui ne reprennent pas les demandeurs d'asile déboutés.

2 Nos revendications

UE/AELE : garantir les accords bilatéraux et lutter contre les abus

- › Conserver la voie bilatérale pour assurer la libre circulation des personnes et la liberté économique dans l'UE sans discrimination. Ces relations institutionnelles doivent être maintenues et développées car elles constituent les bases de l'innovation, de la compétitivité économique et de notre prospérité.

- › Appliquer systématiquement les transferts Dublin. Les requérants d'asile qui ont déjà déposé une demande d'asile dans un autre État Dublin doivent être renvoyés. Aucune tolérance ne doit être de mise vis-à-vis des États qui ne coopèrent pas et menacent ainsi la stabilité des autres systèmes d'asile.
- › Limiter de manière absolue et cohérente l'accueil des réfugiés aux personnes qui ont effectivement le statut de réfugié au sens de la législation et de la convention sur les réfugiés.
- › S'impliquer dans les négociations internationales et européennes, notamment pour réformer le système Schengen-Dublin. En collaboration avec les autres États, la Suisse doit contribuer à garantir une protection des frontières extérieures et à lutter contre la criminalité transfrontalière.

Pays tiers : limiter le regroupement familial et renforcer les exigences en matière d'intégration

- › Réformer le système de contingentement actuel afin de mieux répondre aux besoins de l'économie nationale et plus particulièrement des jeunes entreprises. La facilitation de l'admission des ressortissants de pays tiers titulaires d'un diplôme universitaire suisse est un premier pas dans cette direction.
- › Empêcher l'immigration visant uniquement à profiter des avantages du système social suisse en appliquant de manière systématique le droit des étrangers. L'objectif est une intégration sans heurts, ce qui implique la maîtrise d'une langue nationale et l'intégration dans le marché du travail.
- › Limiter ou conditionner le regroupement familial par le biais de conditions strictes (conventions d'intégration, garantie d'autonomie économique).

Domaine de l'asile : améliorer l'exécution et encourager les retours

- › Mieux contrôler l'immigration des réfugiés économiques et issus de la pauvreté.
- › N'autoriser les programmes de réinstallation que si la Suisse en a les capacités.
- › Réformer le statut de protection S. Il faut continuer à offrir une protection rapide à ceux qui en ont besoin, mais également concevoir le statut de protection de façon à ce qu'il soit orienté vers un retour au pays d'origine.
- › Encourager les retours volontaires en collaboration avec l'UE. De nouveaux accords de réadmission doivent être conclus et les sanctions contre les pays d'origine non coopératifs appliquées de manière cohérente.
- › Tous les cantons doivent exécuter les décisions de renvoi afin de garantir l'égalité de traitement entre les requérants d'asile déboutés. Les cantons qui ne le font pas doivent en assumer pleinement les conséquences financières.

3 Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Le PLR a conscience des défis à relever. Il prend ses responsabilités et a posé dans ce contexte des questions et des exigences légitimes afin de maintenir l'acceptation du système d'asile. Les interventions parlementaires suivantes ont été déposées : Ip. Fluri [23.3922](#), Mo. de Quattro [23.3886](#), Ip. de Quattro [23.3885](#), Ip. de Quattro [23.3884](#), Ip. Gössi [23.3872](#), Mo. Bauer [23.3838](#), Po. Müller [23.3837](#), Ip. Gössi [23.3816](#) et Ip. Jauslin [23.3797](#).
- › Lors de la session d'été 2023, le Conseil des États (grâce au soutien du groupe parlementaire libéral-radical) a pu empêcher de nouvelles charges et extensions du système d'asile et s'est notamment exprimé de manière critique sur la reprise actuelle du programme de réinstallation (voir [communiqué de presse du 16.06.23](#)).
- › Trois motions de notre conseiller aux États Damian Müller en matière de retour ont été approuvées par le Conseil des États lors de la session d'été 2023 : [23.3176](#), [23.3032](#) et [23.3031](#).
- › Des interventions ont été déposées dans les cantons afin que les renvois ordonnés pour les réfugiés qui n'ont pas droit à une protection soient effectivement appliqués (voir [communiqué de presse du 11.02.23](#)).